

## *Partenariat conseil*

DL / octobre 2007

Pour répondre à la demande de certains de nos clients, qui souhaitent une relation étroite et personnalisée, nous proposons une nouvelle forme d'intervention : le partenariat conseil.

Le partenariat conseil porte sur l'ensemble des problèmes d'environnement auxquels l'entreprise se trouve confrontée.

Il établit une forte proximité entre nos consultants et le client.

Des échanges réguliers et un suivi personnalisé permettent :

- une parfaite connaissance de l'entreprise et l'anticipation des questions environnementales ou réglementaires à traiter,
- un appui dans la définition des orientations stratégiques et la mise en œuvre concrète des décisions, par une réflexion commune préalable à toute action

Ce partenariat crée une réelle valeur ajoutée pour l'entreprise : au-delà de l'aide à la décision, il permet un véritable transfert de compétences et de savoir-faire.

Il constitue en outre une alternative intéressante à la création d'un poste spécifique dédié à l'environnement ou à la gestion du dossier ICPE : c'est alors en quelque sorte une externalisation de la fonction "Environnement et sécurité".